



# 2023/24

## GUIDE DES STUDIOS DE RÉPÉTITION DE L'USINE À CHAPEAUX

0130 88 89 07 / [studio@usineachapeaux.fr](mailto:studio@usineachapeaux.fr)

# MATÉRIEL

## Grand studio 40m<sup>2</sup>

- 1 BATTERIE** Gretsch Catalina Mapple + 4 pieds perches (sans cymbales)  
+ 1 pied de charley
- 1 AMPLI BASSE** Ashdown (tête MAG 300 EVO II + baffle Ashdown 8x10)
- 1 TÊTE D'AMPLI GUITARE** Bugera 333
- 1 TÊTE D'AMPLI** Blackstar serie one 100
- 1 TÊTE D'AMPLI GUITARE** Peavey 6505
- 2 BAFLES** Marshall pan coupé 1960A
- 1 SONO** (console Yamaha MG 20XU + ampli Yamaha P3500S + 2 enceintes Yamaha C115V)
- 1 RETOUR** Powerworks
- 4 MICROS** SM 58 (+ pieds + pincés + câbles)
- 1 stand** pour clavier, **3 stands** pour guitare/basse
- 1 platine** CD

## Petit studio 30m<sup>2</sup>

- 1 BATTERIE** Yamaha Stage Custom + 4 pieds perches (sans cymbales)  
+ 1 pied de charley
- 1 AMPLI BASSE COMBO** Hartke HCV VX2510
- 3 AMPLIS GUITARE COMBO** (2 Peavey Bandit 112 et 1 Blackstar HT Venue stage 60)
- 1 TÊTE D'AMPLI GUITARE** Orange Supercrush 100
- 1 TÊTE D'AMPLI GUITARE** Randall KH-1200
- 2 BAFLES** Marshall pan coupé 1960A
- 1 SONO** (console Yamaha)
- 4 MICROS** SM 58 (+ pieds + pincés + câbles)
- 1 stand** pour clavier, **3 stands** pour guitare/basse
- 1 platine** CD

## Cymballes non fournies

Location de cymballes : 2€ / répète ;

Location de jack : 1€ / répète

# FONCTIONNEMENT DES STUDIOS

- Les inscriptions se font début septembre lors de réunions d'attribution des créneaux. La priorité est donnée aux groupes déjà inscrits l'année précédente afin d'assurer un suivi des groupes sur plusieurs années. Puis vient le tour des nouveaux groupes.
- Avant la 1<sup>re</sup> répétition, tous les musiciens du groupe doivent impérativement s'être acquittés de leurs adhésion et cotisation individuelles auprès du pôle Ateliers.
- Les créneaux fixes sont de 3h par semaine pour la saison en cours (septembre à juillet). Possibilité occasionnelle de prendre des répétitions en plus (dans la limite des créneaux disponibles) sans frais supplémentaires. Des fiches d'état des studios sont disponibles, vous devez impérativement en remplir une en quittant le local.
- En cas d'absence des régisseurs, ces fiches sont à remettre, pour le petit studio, dans la boîte à clefs (situé rue Gambetta) et pour le grand studio, dans la boîte rouge (situé à l'entrée du grand studio).
- Cela permet de gérer correctement le matériel des studios, et de répondre au mieux à vos attentes.

*Pour tout renseignement concernant les studios, n'hésitez pas à demander conseil aux régisseurs. Ils sont là pour vous informer et vous conseiller.*

## Accompagnement

Les studios proposent un panel de formations pour accompagner les musiciens dans la pratique des musiques actuelles (voir avec les régisseurs).

La **prévention auditive** est au coeur de notre travail d'accompagnement, nous participons à la campagne Agi'Son et mettons à disposition des bouchons d'oreilles, proposons des **audiogrammes de dépistage** et des fabrications de **bouchons d'oreilles moulés** (de haute qualité).

Un entretien en début d'année avec les régisseurs permet de définir votre projet et vos besoins en formation pour l'année.

## Conseil des musiciens

**Le Conseil des Musiciens représente les adhérents des studios au sein de la MJC/CS.** Ses membres sont choisis en début d'année lors de la soirée d'élection où tous les groupes doivent être présents (au moins un membre de chaque groupe).

Bénévoles, ils sont associés à la gestion globale des studios. Ils participent aux décisions concernant le fonctionnement des locaux : règlement intérieur, investissements... **Ils proposent et organisent les rendez-vous des studios autour des musiques actuelles :** bœufs, festival des studios, soirée tribute ou encore des ateliers et formations pour les musiciens des studios.

**Les réunions ont lieu environ une fois par mois** et selon les projets, par groupes de travail.

## Numéros d'appels d'urgence

POLICE NATIONALE: 17 / POMPIERS: 18 / SAMU: 15 / DIRECTEUR: 06 02 55 77 93

# TARIFS

**Caution /groupe**

Petit studio : 250 € ; Grand studio : 400 €.

**Cotisation à l'année /musicien**

■ Adhésion individuelle à la MJC/CS obligatoire de 15€

■ Petit studio, 60,50€ à 110€ selon Q.F.

■ Grand studio, 90,75€ à 165€ selon Q.F.

# INFORMATIONS

## Règles et coutumes

Les locaux sont non fumeurs. On ne mange pas dans les studios. On n'y boit que de l'eau

*Les frites et le coca, ça colle dans les amplis.*

L'alcool est interdit dans l'enceinte de la MJC/CS.

Pour un bon entretien des lieux et du matériel, nous vous demandons de remplir la fiche d'état du studio après chaque répétition.

**3 fiches non remplies = 1 répétition en moins!**

Vous pouvez venir répéter en plus de votre créneau dans la limite des créneaux disponibles.

*C'est surtout pour cela que nous*

*vous demandons de prévenir le régisseur*

*en cas d'absence.*

**3 absences sans prévenir = une perte de priorité!**

En fin d'année la remise des clefs des studios aux régisseurs est impérative.

**Clefs non rendues = perte de priorité!**

**Clefs perdues = coût pris sur la caution.**

## Musicien invité

Pour un invité musicien ponctuel, celui-ci aura droit à 2 séances gratuites seulement s'il est déjà adhérent à l'association, si le musicien souhaite continuer avec le groupe, il devra alors payer le montant de la cotisation après avoir fait ses deux séances d'essai.

**Concernant l'essai d'un nouveau musicien** qui n'est pas adhérent à l'association :

Soit il prend une adhésion à l'association de 15€ auprès du régisseur ou à l'accueil et il aura droit à deux répétitions dans les deux semaines suivant sa date d'adhésion (renouvelable une fois par saison pour la même somme).

Soit il prend un forfait de 20€ pour deux répétitions, renouvelable une fois par saison pour la même somme.

Le musicien souhaitant continuer avec le groupe devra alors payer le montant de la cotisation pour revenir répéter.

**En revanche, si le musicien à la volonté d'arrêter**, il doit alors le signaler auprès du régisseur au plus tard durant la 2<sup>ème</sup> semaine d'activité suivant sa date d'adhésion ou de paiement du forfait, le montant encaissé restera tout de même acquis par l'association.

**Les invités sont sous la responsabilité du groupe** (chèque de caution).

## Fermeture des portes

Pour le respect des autres activités et la sécurité du matériel, pensez à bien fermer les portes dès que vous entrez et sortez (même pour quelques minutes).

**Grand studio** : le sas et la porte du studio. **Petit studio** : l'escalier et la porte du studio

## Respect du matériel

### SONOS/CONSOLES

Ne jamais brancher un câble XLR (câble micro) et un câble jack sur la même tranche.

Ne jamais être dans le rouge sur les diodes master.

Ne jamais rien brancher dans les jacks « INS ».

Et surtout, toujours éteindre l'ampli sono avant d'éteindre la console son.

### BATTERIE

Pour la durabilité du matériel et pour le respect des musiciens, vous devez :

Fermer (dévisser) le Charley et désenclencher le timbre de la caisse claire quand vous quittez le local.

Ne jamais taper sur les cymbales sans mousses et attaches papillon.

Les serrages de batterie sont à effectuer avec délicatesse.